

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 18 décembre 2023, à 18 h, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	M ^{me} Diane Trépanier	Siège #1
	M ^{me} Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2
	M ^{me} Cindy Morin	Siège # 3
	M ^{me} Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5
	M. Marc Foisy	Siège # 6

Aucune absence

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 18 h conformément à l'article 153, 2e alinéa du *Code municipale du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 15^e jour du mois de décembre 2023.

Assiste également à la séance, Mme Élisabeth Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 18 h.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 257-2023-12

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du budget de fonctionnement 2024
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2026

Période de questions

5. Période de questions

Divers

5. Levée de la séance

Adoptée

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024 pour imposer les taxes, tarifications et autres prélèvements afin de pourvoir aux dépenses prévues pour dispenser les services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

R 258-2023-12

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2024 :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 SAINTE-MARIE-SALOMÉ	
REVENUS	
Taxes générales	1 121 298.93 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	131 280\$
Paiements tenant lieux de taxes	5 900 \$
Transferts	176 162 \$
Imposition de droits	36 019.50 \$
Autres revenus	47 224 \$
TOTAL REVENUS	1 517 884.43 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Conseil municipal	89 019.98 \$
Administration générale	430 442.67 \$
Quote-part MRC de Montcalm	109 948 \$
Sécurité publique	220 727.60 \$
Transport	378 841.13 \$
Hygiène de milieu	164 315.40 \$
Santé et bien-être	1 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	45 450 \$
Loisirs et culture	184 880.38 \$
Frais de financement	1 314 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 626 139.16 \$
CONCILIATION	
Financement	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	14 287 \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Affectations du surplus	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	(140 421.39) \$
Fonds de roulement	17 880 \$
TOTAL CONCILIATION	(108 254.73) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 517 884.43 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

Adoptée

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'outils financiers lui permettant d'investir dans ses infrastructures pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la programmation détaillée sera jointe en annexe au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

R 259-2023-12

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

QUE le programme triennal d'immobilisations au montant de 954 000 \$ pour 2024, 2 745 000 \$ pour 2025 et de 250 000 \$ pour 2026 et totalisant 3 949 000 \$ pour ces trois années soit adopté.

Adoptée

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

R 260-2023-12

Il est proposé par Monsieur Benoît Tousignant
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18 h 05 en présence de 1 personne.

Adoptée

Le 18 décembre 2023.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et greffière-
trésorière

Les résolutions numéros 257-2023-12 à 260-2023-12 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse